

|            |   |       |
|------------|---|-------|
| 26/02/2025 | Contact :<br>thiollierp@d42.ffbatiment.fr | 2025. |
|------------|---|-------|

Retrouvez ces informations sur notre site [www.btp42.fr](http://www.btp42.fr) à la rubrique documents



## Semaine de la Prévention du 31 mars au 04 avril 2025

La Semaine de la Prévention sera de retour, du **31 mars au 04 avril 2025 !**

Ainsi, la FFB accompagnée de l'OPPBTP, des services de prévention et de santé au travail du BTP (SPST BTP) et des CARSAT/CRAMIF/CGSS, proposent cette année aux entreprises adhérentes de la FFB, un **programme de 14 sessions de webinaires à la carte répartis sur une semaine avec 4 thèmes au choix.**

**L'objectif reste le même** : vous informer sur les principaux risques auxquels vous et vos équipes pouvez être exposés et **vous aider à choisir les mesures de prévention à mettre en place** en vous proposant des **solutions simples et concrètes !**

La **Semaine de la Prévention** permet de sensibiliser largement et collectivement les salariés et les chefs d'entreprise à la prévention des risques professionnels sur les chantiers.

Si, comme moi, vous avez envie de faire progresser votre entreprise en matière de prévention et de témoigner de l'engagement de la profession dans la prévention des risques professionnels :

- connectez-vous sur la plateforme : <https://sdlp.alga.live>
- inscrivez-vous en ligne et faites participer votre entreprise à la Semaine de la Prévention.

Au programme, vous trouverez des contenus sur mesure pour les **chefs d'entreprise/encadrants** à travers 3 thèmes :

- **Rouler en sécurité : gérez le risque routier dans vos entreprises**
- **Informés et organisés pour lutter contre les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)**
- **Les bonnes pratiques en prévention pour la construction de maisons individuelles**

De plus, un quiz est organisé pour les **compagnons** sur les thèmes du **risque routier et des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)**.

**Vous trouverez le programme des webinaires dans l'annexe jointe à la présente circulaire.**

Et en plus, votre présence ainsi que de votre participation aux webinaires pourront être valorisés dans votre **DOCUMENT UNIQUE** !

Des attestations de participation « employeur » et « salarié » seront remises à chaque participant.

**Nous comptons sur votre mobilisation pour renforcer la sécurité de vos équipes et assurer un environnement de travail sûr pour tous !**

**Pour toutes informations complémentaires :**

**Paul THIOLLIER – Juriste Prévention/Sécurité – [thiollierp@d42.ffbatiment.fr](mailto:thiollierp@d42.ffbatiment.fr) – 06 30 66 51 33**